

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

Monsieur Olivier Véran
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 Paris

Toul, le 7 mai 2020

N/Réf : 53-20

Objet : Covid-19 : services d'aides et d'accompagnement à domicile

Pièce-jointe : Question écrite n°16372 du 29/01/2019

Monsieur le Ministre,

Depuis plus de 50 jours, les auxiliaires de vie et l'ensemble du personnel d'aide aux personnes qui œuvrent dans les services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) sont devenus, pour des millions de français, un "fil de vie".

Pour les SAAD, comme pour l'ensemble des structures sanitaires et sociales de notre pays, la pandémie du Covid-19 agit comme un révélateur de nos forces et de nos fragilités. Dans cette traversée de l'épreuve, nous souhaitons à nouveau vous sensibiliser sur les problèmes structurels que connaît ce secteur. Nous voulons, d'autre part, vous exprimer notre conviction que cette crise sanitaire nous oblige à repenser la place des SAAD dans le paysage sanitaire et social de notre pays.

Il y a plus d'un an déjà, notre question écrite n°16372 mettait en évidence le lien entre la faible reconnaissance salariale, statutaire et symbolique des métiers des SAAD et leur difficulté récurrente de recrutement des personnels et de pérennisation des postes.

C'est dans ce contexte dégradé que les SAAD ont dû faire face à une situation inédite. Les premiers retours d'expérience avec les fédérations et associations des secteurs des personnes âgées et des personnes handicapées membres sont riches d'enseignement.

La demande de services a évolué de façon quantitative et qualitative avec, quand cela a été possible, un relais des proches en vue de limiter les contacts extérieurs, révélant une capacité de résilience par la solidarité familiale et le voisinage.

Dans le même temps, l'offre de services a été réduite par des arrêts maladies intégrant une logique préventive et les impératifs familiaux des salariés. Ceux qui ont pu poursuivre leur mission l'ont fait de façon exemplaire. Ils ont dû souvent intervenir dans les premières semaines sans les équipements de protection pourtant jugés indispensables pour la sécurité sanitaire. Ils l'ont fait à un moment où leurs gestes de soins étaient les seules marques d'humanité pour des personnes fragiles et isolées.

C'est pourquoi notre groupe parlementaire a plaidé en faveur d'un signe minimum de gratitude pour ces personnels "en première ligne", à travers une prime de 1000 euros par salarié versée par l'Etat aux structures employeuses. Cette revendication en faveur des personnels « du prendre soin » est par ailleurs portée de façon unanime par le GR31 au sein la Commission nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), qui demande une prime d'un montant au moins identique à celle des agents hospitaliers et qui soit versée avant l'été par les ARS uniformément sur le territoire national.

Nous serons, de la même façon, vigilants aux moyens déployés pour assurer la relève des personnels épuisés et au suivi de la fourniture continue des matériels de protection sanitaire adaptés.

Enfin et surtout, dans la diversité de nos territoires, nous avons redécouvert une évidence. De façon permanente et *a fortiori* en période de crise, les SAAD en accomplissant leur mission permettent au système hospitalier et aux EPHAD de remplir les leurs de façon optimum.

Et demain ? L'émotion passée et au vu des contraintes budgétaires à venir, le risque est grand de ne pas tirer toutes les leçons de ce que nous vivons à travers cette crise sanitaire : des solutions d'urgences ne sauraient nous détourner d'une réforme structurelle des SAAD. Ainsi selon le conseil de la CNSA, une prime ne peut être que le « prélude à une réforme de fond ».

Deux horizons sont devant nous pour reconnaître le travail accompli, amorcer la mutation vers une société plus solidaire et faire de la prévention le premier investissement de la puissance publique.

Le premier horizon est celui d'un projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale que nous appelons de nos vœux. Il doit créer les conditions d'une rémunération plus décente des personnels d'aide à domicile, qui se situerait bien au-delà de l'augmentation de + 2,7% du taux d'évolution de la masse salariale de la branche. À noter que cette hausse prévue pour 2020 permettait juste aux premiers niveaux de la grille conventionnelle de dépasser le SMIC...

C'est à notre sens le préalable à une réforme de la convention collective (CCBAD), qui passe par une refonte de la grille des salaires, une revalorisation de la tarification des SAAD et une modernisation des parcours de formations initiales et continues, afin de revaloriser durablement ces métiers du soin. Il serait en effet illusoire de susciter des vocations si notre société ne donnait pas crédit à ces attentes exprimées de longue date. L'égalité de dignité des personnes aidées passe par celle de ceux qui en prennent soin.

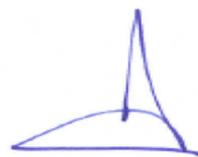
Le second horizon est celui de la loi « Grand âge et autonomie » annoncée par le Président de la République. Celle-ci a non seulement vocation à intégrer dans un cadre législatif les réformes ci-dessus esquissées, elle doit à notre sens permettre l'intégration des SAAD dans un *continuum* de santé publique.

Au XXIème siècle, nous faisons l'apprentissage tragique du lien entre la santé humaine et l'écologie. Cette nouvelle frontière ne doit pas nous faire oublier la modernité du lien entre politique sanitaire et sociale dans une perspective de prévention des maladies chroniques, de résistance aux risques pandémiques et d'adaptation au vieillissement de la population. Nous avons encore à apprendre de l'héritage centenaire de l'École de santé publique de Nancy et des liens indéfectibles qu'elle a mis en évidence entre justice sociale et santé humaine.

Fondés pour la plupart dans l'élan des Jours heureux de l'après-guerre sur de profondes convictions humanistes, les SAAD doivent plus que jamais être l'expression d'une société fraternelle. Il revient à la puissance publique, aux côtés des grandes fédérations, de résister aux dérives de la marchandisation des services. Cela suppose un contrat clair entre l'État, les collectivités territoriales compétentes et des acteurs de l'économie sociale et solidaire consolidés et unifiés.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Dominique Potier



Et les députés co-signataires membres du groupe Socialistes et Apparentés de l'Assemblée nationale ci-après :

Valérie Rabault (Présidente), Joël Aviragnet, Ericka Bareigts, Marie-Noëlle Battistel, Gisèle Biémouret, Christophe Bouillon, Jean-Louis Bricout, Luc Carvounas, Alain David, Laurence Dumont, Olivier Faure, Guillaume Garot, David Habib, Christian Hutin, Régis Juanico, Marietta Karamanli, Jérôme Lambert, Serge Letchimy, Josette Manin, George Pau-Langevin, Christine Pires-Beaune, Joaquim Pueyo, Claudia Rouaux, Hervé Saulignac, Sylvie Tolmont, Cécile Untermaier, Hélène Vainqueur-Christophe, Boris Vallaud, Michèle Victory.